

1. Record Nr.	UNINA990008045940403321
Autore	Federici, Daniela
Titolo	Quaderni europei vol.1/2004 / Federici Daniela-Nenna Manuela-Perrotta Andrea
Pubbl/distr/stampa	Milano : Giuffrè, 2004
ISBN	88-14-11189-8
Descrizione fisica	123 p. ; 25 cm
Collana	Università degli studi di Roma "La Sapienza"
Altri autori (Persone)	Nenna, Manuela
Locazione	DEC
Collocazione	DI 8/1026
Lingua di pubblicazione	Italiano
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia

2. Record Nr.	UNINA9910416481803321
Autore	Bazán Díaz Iñaki
Titolo	Conseiller les juges au Moyen Âge / / Martine Chargeat
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses universitaires du Midi, 2019
ISBN	2-8107-0932-7
Descrizione fisica	1 online resource (246 p.)
Altri autori (Persone)	ChargeatMartine DomínguezGregoria Cavero Elisa SoldaniMaria GilliPatrick LacombaMarta LaultMarie-Clotilde Leveleux-TeixeiraCorinne MarmursztejnElsa MausenYves MayaliLaurent Padoa-SchioppaAntonio ZorziAndrea
Soggetti	History Medieval & Renaissance Studies justice Moyen Âge assistance juridique
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Les textes réunis ici se concentrent sur l'assistance juridique que peuvent recevoir, de manière volontaire ou contrainte, les juges médiévaux. Cet ouvrage cherche à aborder la consultation légale en dépassant le cadre des traditionnels consilia. Il s'agit alors d'identifier les instances génératrices de cette activité de conseil réservée aux juges dans l'exercice de leur métier. D'autres questions, très

élémentaires, portent sur l'impact de la consultation, sur son caractère contraignant ou non à l'endroit du juge et de la décision qu'il doit prendre. Aujourd'hui, la justice est confrontée à une inflation des avis liée à l'essor des pratiques consultatives, mais sans que l'opinion ou la proposition formulée n'ait aucune force contraignante. Qu'en est-il au Moyen Âge ? On s'est interrogé également sur les enjeux politiques de la consultation juridique, que ce soit en regard de l'autorité des conseilleurs, de leur rang social ou de leur instrumentalisation par un pouvoir politique supérieur. Enfin, le thème du conseil au juge a mené certains des contributeurs à réfléchir sur la place à accorder aux experts dans ce domaine. Et la dernière question qu'on ne pouvait esquiver concerne le sort du conseil erroné ainsi que la désignation des responsables en cas de sentence inique.

---